CAP (Sérigraphie industrielle)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capserigraphie.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SÉRIGRAPHIE INDUSTRIELLE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE ÉCRITE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, RELEVANT DE L'UNITÉ GÉNÉRALE FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

nérale regroupant le français, l'histoire-géographie et l'EMC ; aucun coefficient propre

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et droits en France (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des mobilités inégales dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Libertés et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : LYCÉE PROFESSIONNEL PUBLIC DE VALMONT, VALMONT-SUR-RIVE

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Répondez directement sur votre copie et complétez le document réponse DR 1 lorsque cela est demandé. Les documents DT 1 et DT 2 sont à utiliser pour répondre aux questions. Les réponses doivent être rédigées et justifiées lorsque la question le demande. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et droits en France (9 points)

Analyser des sources, les confronter et apprécier leur portée

À l'aide du document DT 1, répondez aux questions. Vous devez distinguer ce que les textes affirment, leur contexte et ce qu'ils permettent d'établir.

1.1 (2 points) Présentez le contexte politique dans lequel est adoptée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Indiquez qui adopte ce texte et quelle rupture politique il exprime.

1.2 (3 points) Relevez dans les articles 10 et 11 de la Déclaration de 1789 les libertés protégées et les limites posées à leur exercice. Comparez-les avec l'article 1 de la loi du 9 décembre 1905.

1.3 (2 points) Montrez ce que ces textes apportent à la protection des libertés. Expliquez aussi une limite de ces sources pour connaître la manière dont les libertés étaient effectivement vécues par toute la population.

1.4 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en associant à chaque date le texte correspondant et le principe essentiel affirmé par ce texte.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des mobilités inégales dans un territoire (7 points)

Lire des données spatiales et expliquer des inégalités d'accès aux services

Le territoire de Valmont-sur-Rive présenté dans le DT 2 est fictif. Les données ont été élaborées pour le sujet. Elles permettent de comparer les conditions de déplacement et l'accès aux services dans plusieurs communes.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, identifiez la commune la plus peuplée et celle où le temps médian de trajet vers le pôle d'emplois est le plus élevé. Citez les données qui justifient vos réponses.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant les communes selon leur accès aux transports collectifs, d'après le nombre d'allers-retours quotidiens indiqué dans le DT 2. Indiquez également laquelle n'est desservie par aucune ligne régulière.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse organisée à la question suivante : en quoi les mobilités sont-elles inégales entre les communes du territoire de Valmont-sur-Rive et quelles conséquences cela peut-il avoir pour l'accès à l'emploi ou à la formation ? Appuyez-vous sur au moins deux données du DT 2 et proposez une mesure susceptible de réduire ces inégalités.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Libertés et respect d'autrui (4 points)

Comprendre les règles de la vie collective et agir de façon responsable

Au lycée professionnel de Valmont, une élève découvre qu'une image accompagnée d'un commentaire insultant visant une personne en raison de sa religion circule dans un groupe de discussion de la classe. Le message a été publié par un élève depuis son téléphone personnel. L'élève qui découvre le message hésite entre le transférer pour dénoncer les faits et en parler à un adulte de l'établissement. Le document DT 3 rappelle un principe juridique utile pour analyser cette situation.

3.1 (1 point) À partir du DT 3, nommez un principe républicain en jeu dans cette situation et expliquez brièvement ce qu'il protège.

3.2 (1 point) Expliquez pourquoi la liberté d'expression n'autorise pas à diffuser un message insultant ou discriminatoire visant une personne.

3.3 (2 points) Proposez une conduite responsable pour l'élève qui a découvert le message. Votre réponse doit préciser une action concrète et expliquer comment elle protège la personne visée sans amplifier la diffusion du contenu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES HISTORIQUES SUR LES LIBERTÉS ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, articles 10 et 11.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Document B : Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, article 1.

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Sources : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ; loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

DT 2 : MOBILITÉS ET ACCÈS AUX TRANSPORTS DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VALMONT-SUR-RIVE

Le pôle d'emplois et de formation se situe dans la commune de Valmont-Centre. Le temps indiqué est le temps médian d'un trajet simple jusqu'à ce pôle, aux heures de déplacement du matin. Les allers-retours désignent le nombre de trajets aller-retour en transport collectif proposés chaque jour ouvré entre la commune et Valmont-Centre. Les chiffres sont des données fictives élaborées pour ce sujet.

Population et déplacements des communes du territoire

Commune	Population	Temps médian jusqu'au pôle d'emplois	Allers-retours quotidiens en transport collectif
Valmont-Centre	18 400 habitants	8 minutes	12
Rive-Basse	6 200 habitants	24 minutes	6
Les Hautes-Landes	2 700 habitants	46 minutes	2
Bois-Long	1 900 habitants	58 minutes	0

Données fictives élaborées pour le sujet

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : PRINCIPE CONSTITUTIONNEL RELATIF À LA RÉPUBLIQUE

Constitution du 4 octobre 1958, article 1, premier alinéa : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : questions 1.4 et 2.2

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez directement les cases contenant « ... ». Pour la question 1.4, utilisez les textes du DT 1. Pour la question 2.2, utilisez les données du DT 2.

Repères chronologiques et classement des communes

Question	Repère ou commune	Texte ou classement à compléter
1.4	26 août 1789	.....
1.4	9 décembre 1905	.....
2.2	Valmont-Centre	.....
2.2	Rive-Basse	.....
2.2	Les Hautes-Landes	.....
2.2	Bois-Long	.....
2.2	Commune sans ligne régulière	.....

Compléter les cases indiquées par « ... »

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.